



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecines naturelles

Question écrite n° 10742

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les médecines naturelles. L'homéopathie ou encore la phytothérapie sont, aujourd'hui, de plus en plus utilisées pour le traitement de pathologies légères. Sans effets secondaires et d'un coût raisonnable, ces médecines sont notamment recherchées par des patients attentifs à leur mode de vie qui se veulent responsable de leur santé. Aussi, il lui demande les mesures qui pourraient être envisagées par le Gouvernement afin de prendre en compte les médecines naturelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10742

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6546

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)